

Introduction

Olivier ROUCHON

La généalogie chez les historiens : l'instrument ou l'objet

Dans un texte célèbre de 1967, Georges Duby, décrivant ses travaux sur les lignages aristocratiques, soulignait l'importance qu'il accordait à l'*instrument* généalogique, et cela sous deux formes différentes : « les généalogies construites par les historiens au cours des âges et qu'ils n'ont cessé de construire ou de rectifier » et les généalogies d'un autre genre, « beaucoup plus rares » pour les périodes reculées qu'il étudiait, « celles qui furent composées à l'époque même par des contemporains ». Les unes étaient plutôt du côté de l'enquête sur les sociétés, les économies et les groupes familiaux, les autres davantage tournées vers une histoire de la psychologie familiale et des représentations mentales formant l'armature des consciences lignagères¹. Si la généalogie devait se définir par la fonction instrumentale que lui attribuent les historiens, reconnaissons qu'ils n'ont pas été seuls à s'en servir ou à la perfectionner, et qu'ils ont bénéficié de progrès sensibles venus des disciplines voisines. Des tendances fortes – et institutionnellement bien installées en France comme dans le monde anglo-saxon – se sont chargées de réinventer une formule adéquate aux critères d'une science sociale moderne. Sous le registre de l'ethnologie et de l'anthropologie, on a assisté à la régénération complète d'un vieil outil de connaissance de la parenté. Une méthode validée par des procédures rigoureuses et un système de notation normalisé ont construit un schéma de science sous le mot

1. G. DUBY, « Remarques sur la littérature généalogique en France aux XI^e et XII^e siècles », *Comptes rendus des séances de l'année 1967*, 111^e année, n° 2, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1967, p. 335-345, rééd. dans Id., *Hommes et structures du Moyen Âge*, t. I, *La société chevaleresque*, Paris, Flammarion (coll. « Champs », 181), 1988, p. 167-180.

de généalogie. Ces progrès ont avantageusement oblitéré les anciens savoirs qui portaient le même nom, même si, à travers l'impératif de visualisation de la parenté, une forme de continuité rattache les constructions scientifiques à la très vieille histoire de l'arbre de famille². Parallèlement, le succès de ce qui est devenu une pratique culturelle de masse a attiré l'attention des historiens et l'approche anthropologique permet de mieux comprendre la place actuelle de cette fabrique des enracinements³. Du côté des élites contemporaines, l'enquête s'est portée sur ces groupes qui font de la mémoire généalogique une disposition sociale spécifique par laquelle s'apprend et se conserve l'identité nobiliaire⁴. Dès lors, en tenant compte de l'existence d'un champ complètement reconfiguré (science et/ou passion, instrument et/ou identité, modèle élitiste et/ou bricolage démocratisé, etc.), l'intelligibilité de la généalogie est devenue pour l'observateur des anciennes sociétés européennes un terrain d'enquête à réinvestir autrement⁵.

Le regain d'intérêt pour l'objet généalogique, ou pour les savoirs qui le soutiennent, est une tendance nette chez les historiens, et les raisons épistémologiques de cette réappropriation seraient à replacer dans une conjoncture approximativement identifiable : la montée en force de l'histoire culturelle, l'achèvement d'un très long cycle d'histoire de la famille, le maintien d'une recherche dynamique sur les noblesses européennes, sans oublier la place nouvelle conquise par l'image et les corpus iconographiques dans le questionnement historique. Depuis une vingtaine d'années, un certain nombre d'articles et de livres ont balisé, non pas une redécouverte – après tout, la généalogie comme source documentaire n'a jamais été ignorée et les historiens n'ont pas cessé de s'en servir d'une manière ou d'une autre –, mais une approche de la généalogie désinstrumentalisée, recentrée sur elle-même, et qui en fait un objet historique de plein droit⁶. Par commodité, afin de situer chronologiquement la tendance

2. M. BOUQUET, « Family Trees and their Affinities: The Visual Imperative of the Genealogical Diagram », *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol. 2, n° 1, 1996, p. 43-66.

3. Pour la France, une des premières analyses replacées dans l'étude des pratiques mémorielles : A. BURGUIÈRE, « La généalogie », dans P. NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. III, *Les France*, vol. 3, *De l'archive à l'emblème*, Paris, Gallimard, 1992, p. 19-51. Sur le sens contemporain de l'activité, en rapport avec la question de l'enracinement, voir S. SAGNES, « Cultiver ses racines. Mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie », *Ethnologie française*, n° 35, 2004, p. 31-40.

4. É. MENSION-RIGAU, *L'enfance au château. L'éducation familiale des élites françaises au XX^e siècle*, Paris, Rivages, 1990 ; plus généralement, sur la mémoire nobiliaire, É. MENSION-RIGAU et B. DUMONS, « Conserver l'identité nobiliaire dans la France contemporaine », dans D. LANCIEN et M. DE SAINT MARTIN (dir.), *Anciennes et nouvelles aristocraties de 1880 à nos jours*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2007, p. 221-243.

5. On peut mesurer la diversité des approches disciplinaires de la généalogie et son extrême volatilité sémantique en parcourant un recueil qui résume à lui seul l'éparpillement actuel du champ : T. BARTHÉLÉMY et M.-C. PINGAUD (dir.), *La généalogie entre science et passion*, Paris, CTHS, 1997.

6. On peut replacer dans cette tendance le dossier sur la culture généalogique dans *Annales. ESC*, vol. 46, n° 4, 1991.

et d'en cerner les caractéristiques intellectuelles, on citera trois livres : *Genealogie incredibili. Scritti di storia nell'Europa moderna*⁷, de Roberto Bizzocchi (1995), *L'ombre des ancêtres. Essais sur l'imaginaire médiéval de la parenté*⁸, de Christiane Klapisch-Zuber (2000), et *Les enjeux de la généalogie (XII^e-XVIII^e siècle). Pouvoir et identité*⁹, de Germain Butaud et Valérie Piétri (2006). On pourrait sans aucun doute convoquer bien d'autres indicateurs, en Europe et ailleurs, qui témoignent de cet intérêt critique pour la culture et la pratique généalogique comme problème à construire¹⁰. Mais, si l'on retient très arbitrairement les trois ouvrages évoqués pour préciser l'état des questions, c'est que – au-delà des différences évidentes dans l'approche et dans le contenu – ils se donnent la généalogie pour objet, et plus seulement comme instrument ou comme source. Qu'on entre dans la construction de cet objet par un système de pensée, par des pratiques sociales contextualisées ou par un modèle de représentation graphique, dans tous les cas, c'est bien l'opération généalogique elle-même qui acquiert une centralité dont elle était historiographiquement dépourvue. Par cet horizon commun, il faut souligner qu'on s'est éloigné de nombreuses études antérieures qui avaient habitué les historiens à un usage informatif visant à recueillir des données sur des individus et des groupes, un usage, disons-le, passif et insuffisamment critique dans bien des cas¹¹. Le déplacement qui nous intéresse ne se limite pas non plus aux leçons d'une anthropologie historique qui conçoit les généalogies comme des énoncés particuliers à l'intérieur d'un système de parenté. Les historiens qui travaillent sur les représentations de la parenté peuvent se servir des anciennes généalogies pour y chercher des configurations particulières, des expressions sélectives et partielles d'un système global : à ce titre, la construction des ancestralités n'est pas toujours étudiée pour elle-même, mais plutôt envisagée comme un ensemble de choix ou de distorsions¹².

7. R. BIZZOCCHI, *Genealogie incredibili. Scritti di storia nell'Europa moderna*, Bologne, Il Mulino (coll. « Annali dell'Istituto storico italo-germanico, Monografia », 22), 1995.

8. C. KLAPISCH-ZUBER, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000.

9. G. BUTAUD et V. PIÉTRI, *Les enjeux de la généalogie (XII^e-XVIII^e siècle). Pouvoir et identité*, Paris, Autrement, 2006.

10. La réévaluation des cultures généalogiques est une tendance historiographique qui ne concerne pas que l'Europe. Voir récemment : F. WEIL, *Family Trees: A History of Genealogy in America*, Cambridge, Harvard University Press, 2013 ; G. CARRÉ, « Par delà le premier ancêtre. Les généalogies truquées dans le Japon prémoderne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Extrême-Orient Extrême-Occident*, n° 32, 2010, p. 63-89 ; O. BOUQUET, « Généalogies impériales en République. Le cas de la Turquie », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 58 (2), 2011, p. 146-178.

11. Sur les usages non critiques des sources généalogiques, voir les remarques de R. DESCIMON, « Élités parisiennes entre XV^e et XVII^e siècle. Du bon usage du Cabinet des titres », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 155-2, 1997, p. 607-644.

12. Un exemple de ce type de réflexion méthodologique : G. DELILLE, « Représentation, généralisation, comparaison. Sur le système de parenté européen », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 62, n° 1, 2007, p. 137-138.

La centralité donnée par la recherche à la structure des liens de parenté – en particulier la discussion autour du patrilignage – n'est évidemment pas en cause, et ses acquis sont connus, y compris dans l'étude de la mémoire lignagère¹³. Mais reconnaissons que l'ancien savoir généalogique n'est pas seulement un découpage générationnel, qu'il ne se contente pas de dire des filiations ou des alliances, et qu'il est animé par bien d'autres types de discours que celui de la parenté, quelle que soit sa valeur englobante. De plus, chacun le sait – sans en tirer toujours les mêmes conclusions –, le discours généalogique est un énoncé qui ne vise pas la seule vérité des ascendances : il tend aussi à leur plausibilité la plus acceptable, et même à leur éventuelle recréation contrefaite. C'est donc à une opération de pensée qui fabrique du vrai ou installe du probable que les historiens doivent se confronter en abordant la généalogie comme un objet.

Le deuxième point commun des ouvrages cités est de renvoyer à un arc chronologique long avec une attention forte pour les siècles de la fin du Moyen Âge et de la première modernité, un moment qui a vu se fixer une sorte de canon généalogique européen. C'est le moment au cours duquel la genèse médiévale de l'arbre généalogique arrive à sa maturité formelle et s'impose vers 1500 comme modèle de représentation de la parenté ; le moment où se répandent les grands récits mythographiques sur les origines des peuples et les ascendances fabuleuses des princes ; un moment un peu décalé sur le XVII^e siècle, lorsque les enquêtes prennent leur assise savante et déplacent un art ancien de l'invention des ancêtres vers ce qui est en train de devenir la nouvelle science des documents. Les exemples convergents de l'Angleterre, de l'Espagne, de la France, des espaces germaniques et italiens indiquent la formation d'un champ de savoir sur lequel interagissent trois acteurs majeurs : les princes et les institutions monarchiques, les noblesses (qu'elles soient de matrice féodale, urbaine ou étatique) et enfin les hommes de l'art, professionnels de l'ancestralité à la réputation établie et praticiens besogneux, qui méritent tout autant l'attention. Ce moment d'épanouissement des cultures généalogiques européennes entre XV^e et XVII^e siècle est décisif pour comprendre ce que les sociétés des XVIII^e-XIX^e siècles lui doivent en termes de prolongements, mais aussi de transformations radicales car elles réorienteront le sens des recherches d'ancestralité autour d'autres valeurs, celles du loisir, de l'utilité commune, de l'exemplarité morale, de l'édification nationale. De ce point de vue, les évolutions les plus significatives à long terme sont à chercher outre-Atlantique dans la

13. Pour une réflexion sur les lignages nobles en termes d'anthropologie historique, voir par exemple le livre de M. NASSIET, *Parenté, noblesse et États dynastiques, XV^e-XVI^e siècles*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2000. Parmi les travaux récents, voir É. HADDAD, *Fondation et ruine d'une « maison ». Histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, Pulim, 2009, et, en particulier, p. 33-44, l'analyse préalable de la tradition généalogique.

culture de l'Amérique post-coloniale. En s'éloignant d'une conception hiérarchique et fixiste des usages statutaires de la généalogie, le monde américain invente assez précocement des formes culturelles d'appropriation d'une ancestralité ordinaire, formes qui tendent à la démocratisation d'une pratique massive, celle de la recherche des racines et de l'approfondissement d'une conscience de soi¹⁴.

Le troisième élément de convergence qui, pour le simple lecteur, rapproche les travaux récents consacrés à la généalogie est une attention renouvelée aux problèmes de lexique. La question ici est banalement le choix des mots qui cernent l'objet généalogique, non plus seulement comme une source parmi d'autres mais plutôt comme un langage partagé des anciennes sociétés européennes. Et, de ce point de vue, les déplacements sémantiques sont révélateurs de ce qu'ont voulu faire les historiens. On a d'abord parlé de *littérature généalogique* – ce qui est le cas dans les travaux pionniers des médiévistes, si l'on songe par exemple à l'article de Georges Duby sur la conscience aristocratique des lignages. La notion de *genre généalogique* s'impose avec les essais de typologie documentaire qui s'attachent aux règles d'étude de traditions manuscrites¹⁵. C'est aussi le registre d'analyse des corpus associant l'étude de l'historiographie médiévale à celle des écrits généalogiques et plus largement aux propagandes politiques des princes¹⁶. Suivant une démarche différente, l'histoire des patriciats urbains et de leur mémoire familiale met l'accent sur une *enquête* qui puise à la fois dans l'oralité et dans les actes écrits. Ici, la notion de *travail généalogique* voudrait finalement reprendre de façon large les procédés d'investigation de l'ancestralité, dont les livres de famille sont un indicateur possible¹⁷. Mais mémoire et généalogie peuvent entretenir – les médiévistes l'ont montré – d'autres liens conceptuels avec les ancêtres, en particulier lorsqu'on se rapporte à la *memoria* liturgique en tant que communauté des vivants et des morts liée par des formes rituelles¹⁸. Sous d'autres formes, la réflexion

14. De façon significative, François Weil parle d'un changement de *régime généalogique* pour qualifier par exemple la nouvelle configuration qui émerge entre la fin de la période coloniale et le début du XIX^e siècle. Sur ces évolutions américaines, voir les deux premiers chapitres de son livre, F. WEIL, *Family Trees...*, *op. cit.*, p. 8-41 et p. 42-77.

15. L. GÉNICOT, *Les généalogies*, Turnhout, Brepols (coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », 15), 1975. Sur la notion de genre généalogique, voir aussi G. BUTAUD et V. PIÉTRI, *Les enjeux de la généalogie...*, *op. cit.*

16. B. GUENÉE, « Les généalogies entre l'histoire et la politique: la fierté d'être Capétien, en France, au Moyen Âge », *Annales. ESC*, vol. 33, n° 3, 1978, p. 450-477; C. BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985; J.-M. MOEGLIN, *Les ancêtres du prince. Propagande politique et naissance d'une histoire nationale en Bavière au Moyen Âge (1180-1500)*, Genève, Droz, 1985.

17. C. KLAPISCH-ZUBER, « Le travail généalogique », dans Id., *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1990.

18. Pour le concept de *memoria*, voir les remarques de M. LAUWERS, « *Memoria*. À propos d'un objet d'histoire en Allemagne », dans J.-C. SCHMITT et O. G. OEXLE (dir.), *Les tendances actuelles de*

sur la mémoire familiale met en jeu à la fois la dimension collective et la saisie individuelle d'une identité partagée. Si cette mémoire a bien été étudiée pour les noblesses, elle concerne également bien d'autres groupes qui possèdent eux aussi des éléments de repérage de leurs ascendances¹⁹. En revenant sur l'histoire des textes produits à la demande des familles dominantes, on s'est préoccupé de la *construction généalogique* elle-même en insistant sur les procédés déformant du discours et sur les enjeux réels que recouvre pour les commanditaires la fabrication des ascendances factices²⁰. En un mot, le vocabulaire d'analyse des historiens, indexé au départ sur une histoire des formes sociales ou sur une histoire des formes de parenté, s'est progressivement déplacé vers d'autres registres plus attentifs aux discours, aux systèmes de pensée ou aux procédés inférentiels de l'argumentation. On a vu ainsi apparaître la notion de *culture généalogique*, et la formule ici ne se réduit pas à un usage paresseux de la référence culturelle car elle engage à se tourner vers les régimes de vérité qui soutiennent les énoncés, y compris les plus affabulatoires²¹. *Littérature, genre, mémoire, construction, pratique* ou *culture généalogique*, sans aller plus loin dans une énumération qui risque de tourner à un débat purement nominaliste, on notera néanmoins que l'ancien savoir généalogique tend à être étudié par les historiens, non pas pour ses seuls contenus empiriques, mais, de plus en plus, comme un ensemble de procédés d'investigation et de probation, ou encore comme une forme de cognition qui agence des outils tels que les représentations de la parenté, les modalités du temps historique et familial, les moyens rhétoriques de légitimation sociale, ou encore le façonnage des identités individuelles et collectives.

Choix historiographiques

Au risque de simplifier abusivement les travaux cités, on peut réduire à quatre grands modèles les démarches qui ont permis de recentrer l'attention sur l'objet généalogique lui-même. Le premier ensemble d'approches de la généalogie est celui qui renvoie l'historien à la rationalité des images, à l'étude des signes visuels de l'identification lignagère et aux modèles graphiques de représentation de la parenté. On peut l'aborder en rappelant en

l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 105-126.

19. Sur la conscience généalogique des *middling sorts* en Angleterre ou des groupes comparables dans les villes françaises, F.-J. RUGGIU, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, PUPS, 2007, p. 45-56.

20. C. MAUREL, « Construction généalogique et développement de l'État moderne. La généalogie des Bailleul », *Annales. ESC*, vol. 46, n° 4, 1991, p. 807-825.

21. R. BIZZOCCHI, « La culture généalogique dans l'Italie du XVI^e siècle », *Annales. ESC*, vol. 46, n° 4, 1991, p. 789-805.

préalable l'importance décisive de l'image héraldique, et aussi tout ce que les médiévistes nous ont appris récemment sur les offices qui sont en charge de l'expertise des signes visuels au sein des cours européennes du XIV^e au XVI^e siècle²². La double compétence héraldique et onomastique, qui, à l'époque moderne, reste centrale dans la conscience nobiliaire et récurrente dans les procédés inférentiels d'établissement de l'ancestralité, peut se saisir dans l'approche sémiologique du discours de la parenté tel que l'expriment les blasons²³. À côté de ce puissant courant de la culture héraldique qui irrigue la construction symbolique des sociétés européennes, il existe aussi un autre modèle visuel qui surplombe par sa richesse figurative les représentations de la parenté et ce modèle renvoie les historiens à la genèse de l'arbre généalogique²⁴. On connaît grâce à C. Klapisch-Zuber les potentialités de l'arbre et de son langage qui en font un véritable outil de pensée figurative, capable d'organiser des savoirs multiples, dont celui de la parenté. Tout un lexique visuel de la généalogie s'est élaboré avec quelques constantes fortes, mais aussi un large éventail de variantes et de combinaisons capables de résoudre les défis que soulève la métaphore arborescente quand elle construit de l'ancestralité. L'arbre est bien devenu une sorte d'impératif visuel qui impose avec une force incontestable sa logique : il tend à naturaliser une représentation de la parenté ou, si l'on préfère, à instituer en nature un système particulier. Cependant, on ne peut rigidifier son évolution et on ne saurait lui nier une étonnante capacité à générer des solutions imagétiques, qui ont fait son succès durable. Les capacités du raisonnement généalogique à produire des réponses visuelles restent un terrain d'enquête ouvert. Ainsi, toute la réflexion récente sur les imaginaires familiaux montre que les formes chrétiennes de la parenté ne sont pas immobiles et que les archétypes les plus célèbres – comme les généalogies bibliques et la généalogie du Christ – ne sont pas les moins significatifs en termes de solutions inventives, qu'elles soient textuelles ou imagées²⁵. L'imaginaire chrétien travaille en profondeur les cultures généalogiques européennes et il ordonne les possibilités de ce qui est pensable et de ce qui ne l'est pas.

22. Pour réinterpréter l'image héraldique et la question de l'identité dans une réflexion d'ensemble sur le symbole médiéval, voir M. PASTOUREAU, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Seuil, 2004. Il faut aussi souligner l'intérêt du recueil *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (dir.), *Revue du Nord*, vol. 88, n° 366-367, juillet-décembre 2006.

23. M. NASSIET, « Nom et blason. Un discours de la filiation et de l'alliance », *L'Homme*, n° 129, 1994, p. 5-30; Id., « La généalogie entre discours oral et écrit », dans T. BARTHÉLÉMY et M.-C. PINGAUD (dir.), *La généalogie entre science et passion*, op. cit., p. 207-219.

24. C. KLAPISCH-ZUBER, *L'ombre des ancêtres...*, op. cit.

25. Pour un modèle de parenté complexe du point de vue théologique comme du point de vue iconographique, voir P. PAYAN, *Joseph. Une image de la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, 2006. Sur les problèmes spécifiques soulevés par la généalogie du Christ, voir ici même la contribution de Paul Payan.

Le deuxième modèle intellectuel que l'on peut dégager dans l'approche de l'objet généalogique est celui de la confrontation critique : c'est un choix de méthode qui, face à l'ancien savoir généalogique et ses travaux, installe la nécessité de refaire intégralement le parcours de construction de la parenté, non pas seulement pour vérifier la positivité des données, mais pour évaluer le sens social d'une distorsion. Une telle démarche de reconstruction systématique a été inaugurée sur les élites de la robe parisienne du xvii^e siècle dans des articles comme celui de Christian Maurel (1991) et celui de Robert Descimon (1997)²⁶. Selon cette perspective critique, on part d'un corpus généalogique soigneusement choisi : œuvre monographique consacrée à une famille particulière ou collection de pièces rassemblées à des fins probatoires comme le Cabinet des titres. L'historien pose au principe de sa recherche une prise de distance avec le discours proposé et l'intentionnalité qui le dirige. En refaisant *ex novo* la généalogie d'une famille, notamment à partir des actes notariés, l'enquête révèle le jeu des distorsions entre l'ancestralité proclamée et les ascendants réels. Le parti pris est une mise en regard comparative des anciennes généalogies et des généalogies d'historiens, de l'ancienne littérature généalogique et d'une « généalogie au vrai » fondée sur les actes authentiques. Ainsi, face à des élites de la robe parisienne qui se sont constitué une ancestralité du côté de la noblesse immémoriale, les sources notariales permettent de réinscrire ces familles dans leur enracinement urbain, bourgeois et notabiliaire. Les trajectoires sociales et les mécanismes d'élévation que fournissent la ville et la notabilité urbaine autorisent une remise en cause de l'image proposée par le Cabinet des titres qui aurait entériné « une vaste mystification²⁷ ». Notons simplement que, dans l'espace européen des cultures généalogiques, cette démarche exemplaire qui soumet un imaginaire de la domination à une contre-épreuve de vérification sur des actes notariés demeure assez spécifiquement liée aux mécanismes institutionnels de la monarchie française et qu'elle est appuyée sur un statut historiographique des sources notariales qui n'a peut-être pas d'équivalent ailleurs.

Le troisième modèle repose sur une mise à l'épreuve du discours généalogique en le rapportant à d'autres ensembles discursifs qui l'englobent, le soutiennent ou qui l'amoindrissent et le décrédibilisent. C'est en particulier le cas pour le rapport mouvant entre histoire et généalogie²⁸. L'analyse

26. C. MAUREL, « Construction généalogique et développement de l'État moderne... », *op. cit.*, p. 807-825 ; R. DESCIMON, « Élités parisiennes entre xv^e et xvii^e siècle... », *op. cit.*, p. 607-644. On pourrait y rajouter récemment : R. DESCIMON et É. HADDAD (dir.), *Épreuves de noblesse. Les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, xvii^e-xviii^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres (coll. « Histoire »), 2010.

27. R. DESCIMON, « Élités parisiennes entre xv^e et xvii^e siècle... », *op. cit.*, p. 644.

28. Sur ces questions du rapport entre les deux genres, voir G. BUTAUD et V. PIÉTRI, *Les enjeux de la généalogie...*, *op. cit.*, mais aussi d'un autre point de vue, les remarques de Bizzocchi sur la

des évolutions du genre généalogique dans ses rapports avec les genres historiques entre Moyen Âge et Temps modernes révèle des formes autonomes et séparées, mais également des tendances fortes à l'imbrication. Si la généalogie peut s'inscrire au sein des œuvres historiques par des dispositifs comme l'incise ou la digression, plus fondamentalement, la structure même du récit des événements se construit sur une matrice généalogique, et la scansion du temps historique est identifiée à la succession des dynasties. L'exemple des grandes monarchies, mais aussi celui des principautés comme la Bourgogne au xv^e siècle invitent à revisiter la densité des liens entre écriture de l'histoire et écriture dynastique²⁹. Ces liens durables ont pu se réaménager tout au long de la modernité, en tenant compte de tensions diverses, mais ils n'ont été que tardivement tranchés. Un autre couple récurrent est celui que forment la généalogie et l'érudition. Certains lettrés ont conçu, dès le xvi^e siècle, la pratique généalogique comme une opération d'archives et le souci philologique comme un critère de recherche des ancêtres³⁰. Dès la première moitié du xvii^e siècle, une nouvelle rigueur du document entre dans l'activité des généalogistes. L'érudition installe dans les enquêtes d'ancestralité de véritables garanties savantes : la citation bien sûr mais plus encore la publication de pièces annexes. Cette démarche érudite tend vers une nouvelle culture de la preuve qui redistribue autour des sources les conditions de la scientificité³¹. La complexité du modèle savant tient aux méthodes de travail et à ses conditions concrètes, mais aussi aux formes de commandes et de réception dans lesquelles elles s'inscrivent. Au-delà des exemples particuliers, ce qui est en cause derrière la généalogie, ce sont finalement quelques-uns des usages possibles de la fonction-passé dans les anciennes sociétés européennes de l'époque moderne³². Pour le duché de Milan, on a souligné les écarts qui existent entre le Moyen Âge des généalogistes du xvii^e au service de nobles familles et celui des historiens savants du xviii^e siècle ; la valeur comparée des œuvres y apparaît

généalogie comme forme particulière d'écriture de l'histoire : R. BIZZOCCHI, *Genealogie incredibili...*, op. cit., et sa traduction en français : *Généalogies fabuleuses. Inventer et faire croire dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2010, p. 87.

29. É. LECUPPRE-DESJARDIN, « Maîtriser le temps pour maîtriser les lieux. La politique historiographique bourguignonne dans l'appropriation des terres du Nord au xv^e siècle », dans D. BOHLER et C. MAGNIEN SIMONIN (dir.), *Écritures de l'Histoire (xiv^e-xvi^e siècle). Actes du colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002*, Genève, Droz (coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 406), 2005, p. 371-383.
30. Le modèle florentin au xvi^e siècle est porteur de ce type d'exigences, comme on le montre dans ce volume.
31. Sur les formes et les contenus du travail généalogique chez les savants de la première moitié du xvii^e siècle, on se reportera à la contribution de Olivier Poncet.
32. Un essai très vif sur la place de cette fonction-passé en Toscane : C. CALLARD, *Le prince et la République. Histoire, pouvoir et société dans la Florence des Médicis au xvii^e siècle*, Paris, PUPS, 2007.

fort inégale au médiéviste³³. Mais considérons aussi que la multiplicité des travaux qui prennent en charge la mise en forme du passé, quelles qu'en soient les modalités intellectuelles, peut révéler un dynamisme de la consommation généalogique que l'on ne soupçonnait pas. C'est le cas dans l'Angleterre des XVII^e et XVIII^e siècles, si l'on songe à ces discours à la fois proches et distincts, parfois assumés par un même individu, qui s'expriment dans les publications très variées des hérauts d'armes, des généalogistes, des antiquaires, des historiens des *counties*, etc.³⁴. Sous des formes qu'on pourrait comparer dans l'Europe des XVII^e et XVIII^e siècles, l'érudition se positionne dans le champ généalogique avec des procédures concrètes de travail et d'enquête, mais aussi des principes de rigueur affichés par la publication des œuvres ou par d'autres voies d'établissement de son autorité. Le discours que la généalogie savante tient sur elle-même la déplace du côté de l'histoire et sa capacité à récuser certaines catégories de réponses participe à un processus de désenchantement des origines, sans renoncer à fournir des solutions à une forte demande sociale d'ancestralité.

Le quatrième modèle historiographique procède d'une démarche différente attentive aux systèmes de pensée, l'objectif étant alors de comprendre la généalogie comme étant à part entière une vision de l'histoire dont les présupposés ne sont plus les nôtres. On se rapporte ici aux travaux déjà cités de R. Bizzocchi et aux commentaires qui ont accueilli la nouveauté de sa proposition³⁵. La démarche intellectuelle a de quoi surprendre. En effet, elle aborde le champ en le décentrant vers ses marges les plus illégitimes, les plus suspectes, les plus chargées d'opprobre scientifique et morale. Avec les généalogies incroyables, l'historien aborde des constructions affabulatoires que la part d'invention, de forgerie, de falsification a fait dénoncer dès le XVIII^e siècle comme une littérature du mensonge, produite par des imposteurs à la solde de la vanité sociale des grands. Le parti pris adopté par Bizzocchi est de s'interroger sur la crédibilité, la non-crédibilité et, plus largement, le mode de crédibilité des énoncés généalogiques³⁶. Il étudie un système de représentation du passé qui les a rendus acceptables, plausibles et

33. F. MENANT, « La connaissance du Moyen Âge en Lombardie aux XVII^e et XVIII^e siècles. Un exemple de la révolution historiographique moderne », *Le Moyen Âge*, vol. 87, n° 3-4, 1981, p. 419-454. Sur les enjeux de l'authenticité documentaire dans les milieux érudits milanais, voir la belle étude de M. LEZOWSKI, « La publication de "monuments" du Moyen Âge au milieu du XVII^e siècle. Giovanni Pietro Puricelli, entre édition et censure », *Histoire, Économie et Société*, 31^e année, n° 3, 2012, p. 3-18.

34. Sur la production généalogique anglaise encore mal connue dans sa globalité, une première analyse d'ensemble est donnée ici même par Stéphane Jettot et François-Joseph Ruggiu.

35. R. BIZZOCCHI, « La culture généalogique dans l'Italie du XVI^e siècle », *op. cit.* ; Id., *Genealogie incredibili...*, *op. cit.*, et sa traduction en français : *Généalogies fabuleuses...*, *op. cit.* Pour un commentaire, voir le compte rendu de E. IRACE et F. MENANT dans *Quaderni Storici*, n° 33, 1998, p. 201-226.

36. R. BIZZOCCHI, « La culture généalogique dans l'Italie du XVI^e siècle », *op. cit.*, p. 795.

même, par certains aspects, irréfutables. L'auteur écarte, au moins comme réponse unique, l'interprétation sociologisante qui ferait des généalogies mensongères le produit d'un mercenariat asservi aux grandes familles. Attentif aux opérations cognitives en jeu, il insiste sur l'ensemble des présupposés qui entrent dans le mode de crédibilité généalogique : le présupposé de l'antiquité qui postule des ancêtres aux actuels détenteurs du pouvoir, l'autorité de la Tradition qu'elle soit antique ou biblique, un rapport au passé fondé sur le « croire » plus que sur le « savoir », une compréhension des documents qui se préoccupe des césures historiques ou qui les comble par des falsifications. Cette « épistémologie de la présupposition », qui utilise les documents pour confirmer ou qui les postule quand ils manquent, est une solide base de ce travail de l'histoire en tant qu'elle réitère la vérité transmise par la tradition³⁷. Derrière ce discours, qu'il s'agit d'examiner avec attention plutôt qu'avec dédain, ce qui est à l'œuvre ce sont les processus inférentiels du raisonnement généalogique, son aptitude aux conjectures, son sens de la plausibilité acceptable. Si certaines généalogies s'expriment « sur un mode intermédiaire entre désinvolture et falsification », la pratique n'est pas réductible à de l'anecdote fantaisiste, ou à une vaste entreprise de mensonge social³⁸. Rappelons, après de bons auteurs, que la généalogie a bien été au centre de l'*ars historica*, et cette centralité résumait à elle seule le type de profonde compréhension du passé dont on l'a revêtue³⁹. En cela, la généalogie fut un authentique discours de l'histoire, soucieux de documents et de preuves, un discours dont les réponses – entièrement prédéterminées – induisaient une sorte d'optimisme cognitif chez des chercheurs infatigables. Or on ne se débarrasse pas aussi aisément qu'on pourrait le croire de la posture audacieuse des généalogistes et de l'inventivité de leurs solutions⁴⁰. Bizzocchi le suggère en faisant émerger chez de multiples auteurs – y compris les plus respectables, les plus acquis aux leçons de l'humanisme philologique ou au sérieux de l'érudition – des éléments de pensée qui nous invitent à redécouper avec soin le vrai, le faux et l'authentique, à réexaminer l'articulation logique entre le document et la vérité, ou à reconsidérer la coexistence intellectuelle des modes de probation.

37. R. BIZZOCCHI, *Généalogies fabuleuses...*, *op. cit.*, p. 208.

38. R. BIZZOCCHI, « La culture généalogique dans l'Italie du XVI^e siècle », *op. cit.*, p. 799.

39. Sur la place centrale de la généalogie au XVI^e siècle, voir A. GRAFTON, *What Was History? The Art of History in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 150-163.

40. En témoigne la diffusion des inventions d'Annius de Viterbe et leur longévité jusqu'au XVII^e siècle. Voir récemment C. GRELL, « Annus de Viterbe et le roman des origines en France et en Espagne », dans A. TALLON (dir.), *Le sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles, France, Espagne, Italie*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007, p. 227-250.

Interpréter l'opération généalogique

Au-delà de la diversité des approches que l'on vient d'évoquer rapidement, la plupart des travaux sur les pratiques – quelle qu'en soit l'expression documentaire privilégiée (images en série, collection de textes, sources archivistiques) – ont reformulé la même interrogation sur le sens de l'opération. Pourquoi fait-on sa généalogie? La question ne se résout pas sous la catégorie du futile comme on l'a trop longtemps laissé croire, ni dans l'obsession de l'identitaire qui hante les tenants de la déconstruction généalogophobe⁴¹. Chez les historiens, la question admet, on l'a dit, des réponses qui sont classiques – c'est un instrument de connaissance du lignage – mais le débat s'est déplacé sur le terrain pragmatique: donc pas seulement *pourquoi fait-on sa généalogie?* mais aussi et surtout *pour faire quoi?* On peut aborder la difficulté en reparcourant un classement des usages généalogiques qui dresse une typologie des écrits indexée sur leur périmètre d'application⁴². Ainsi, on a distingué les généalogies comme arme politique dans le champ des arguments de défense du pouvoir souverain (on pense ici à la légitimité de la transmission dynastique); la généalogie employée en justice (factum généalogique et mémoires dressés en vue d'un procès); la généalogie comme argument probatoire d'un statut (qu'il s'agisse de reconnaissance de l'état nobiliaire ou d'accès à des institutions privilégiées); la généalogie dans un usage privé en y comprenant les multiples fonctions d'un savoir domestique ou familial (transmission des origines, édification morale, construction identitaire...). Certes, on pourrait affiner dans le détail la gamme des finalités et des intentions; on pourrait ajouter, comme cela a été bien dit, que le sens donné en particulier aux ascendances nobiliaires ne s'enferme pas dans la réduction sociologique qu'elles ont parfois subie⁴³. Mais, pour l'essentiel, l'opération généalogique – le processus d'investigation et d'invention qui nous intéresse ici – s'organise autour d'un fil conducteur qui explore la légitimité d'une transmission et se décline selon différents filtres: la maîtrise de la parenté, la défense d'un droit, l'expression d'une identité, la justification d'une présentation de soi, etc. On sait que l'anthropologie historique de son côté aborde ce type de problèmes autour de l'alliance et de la transmission des noms ou des biens. Elle le fait en examinant les mécanismes de manipulation des

41. Un exemple contemporain de la posture de l'antigénéalogie polémique: F. NOUDELMANN, *Pour en finir avec la généalogie*, Paris, Léo Scheer, 2004, et Id., *Hors de moi*, Paris, Léo Scheer, 2006.

42. La question d'une typologie des produits généalogiques admet plusieurs réponses et plusieurs principes de classement. On reprend sur ce point les suggestions du livre de G. BUTAUD et V. PIÉTRI, *Les enjeux de la généalogie...*, *op. cit.* Voir ici même l'essai de Germain Butaud qui propose un panorama pour la France de la fin du Moyen Âge.

43. J.-M. LE GALL, «Vieux saint et grande noblesse à l'époque moderne: Saint Denis, les Montmorency et les Guise», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 50 (3), 2003, p. 9.

signes de parenté qui assurent, par exemple, la continuité de cette transmission à l'intérieur d'une noblesse⁴⁴. Dans ces mécanismes, la culture des ascendances pouvait tenir une place essentielle. Cependant le type de contraintes que recouvre la pratique généalogique elle-même mérite autant d'attention que l'efficacité qu'on lui reconnaît. L'exemple espagnol aux XVI^e-XVII^e siècles révèle un espace où la question des origines, indexée sur celle de la pureté religieuse, occupe une place écrasante dans la culture généalogique : les formes les plus prégnantes de la reconnaissance sociale y exigent des attestations d'ascendance en bonne et due forme, et leur absence laisse place à l'infamie d'une impureté non chrétienne⁴⁵. En effet, la généalogie n'est pas seulement légitimante. La question de la pureté et de l'impureté, rattachée à celle du sang transmis, traverse l'histoire généalogique des pays européens⁴⁶. Elle alimente les légendes noires qui sapent la dignité des familles, et les rumeurs persistantes contre les ancestralités inavouables. Elle suscite parfois une forme aiguë de chantage aux ancêtres et, en ce sens, la calomnie généalogique dans sa forme la plus virulente est une composante à part entière de l'histoire de la pratique elle-même.

L'efficacité de l'opération généalogique est pleinement établie sur le terrain des arguments et des justifications mobilisées par les dynasties et par les souverains : les travaux des médiévistes en ont donné des démonstrations probantes. On peut retenir, comme un cas emblématique de ces recherches, le modèle royal français dans lequel le texte et l'image ont soutenu une série de réponses d'ordre généalogique sur la légitimité du pouvoir des Capétiens, avec pour enjeu le problème du rattachement du lignage royal à une ascendance carolingienne. La prudence des rois de France sur ce terrain délicat, les sentiments d'infériorité qu'ils surent compenser et le recours à la théorie du *reditus regni ad stirpem Caroli* sont des problèmes bien étudiés pour eux-mêmes⁴⁷. Mais ils prennent tout leur intérêt une fois rapportés à des opérations qui ont un sens ailleurs dans les dynasties : on pense ici au procédé de déplacement d'une série successorale vers une continuité lignagère ou, en d'autres termes, à la conversion d'un catalogue en généalogie. À la fin du Moyen Âge et au début du XVI^e siècle, une forme d'homogénéisation s'installe dans les cours européennes autour

44. Sur les manipulations de signes d'appartenance familiale dans la transmission nobiliaire, voir É. HADDAD, *Fondation et ruine d'une « maison »...*, *op. cit.*, p. 137-152.

45. Sur le système généalogique espagnol et son fonctionnement centré sur la capacité à produire des ascendances chrétiennes, voir ici même la contribution de Natalia Muchnik.

46. Sous le poids d'un autre critère discriminant et unifiant, celui de la race, le sens de généalogie américaine s'infléchit fortement à la fin du XIX^e siècle. Voir F. WEIL, *Family Trees...*, *op. cit.*, p. 112-142, chap. IV « Upon the Love of Country and Pride of Race ».

47. Sur ces questions, B. GUENÉE, « Les généalogies entre l'histoire et la politique : la fierté d'être capétien en France au Moyen Âge », *op. cit.* Pour une vision d'ensemble, élargie aux représentations graphiques, voir C. KLAPISCH-ZUBER, *L'ombre des ancêtres...*, *op. cit.*, qui renvoie notamment aux travaux d'E. Brown sur la généalogie capétienne.

d'une série de modèles d'ancestralité partagée dans des propagandes princières concurrentes. On sait que le mythe troyen, recomposé en de multiples variantes par les royautés et les principautés d'Europe, a été l'une des matrices les plus fécondes en termes d'invention des ancêtres dynastiques. Un deuxième ensemble narratif vient compléter la mythologie dynastique des héros troyens pour remonter encore plus loin dans la quête d'ancestralité des rois et des nations : dans ce qui devient – à travers les figures de Noé-Janus et ses fils – la nouvelle trame généalogique d'une immense histoire des peuples de la terre depuis le déluge, on connaît le rôle qu'il faut accorder aux inventions du dominicain Giovanni Nanni, plus connu sous le nom d'Annius de Viterbe, et aux autorités textuelles qu'il a forgées⁴⁸. Tout en rappelant le processus de déqualification irréversible qui les accompagne, il faut prendre en compte ce qu'apportent ces vastes constructions biblico-généalogiques, permettant aux historiens de combler par une surabondance de noms et de générations le vide des origines entre le déluge et les héros troyens. Les pseudo-autorités dues à l'inventivité d'Annius maintiennent durablement leur place dans le débat polémique sur les origines des nations et les multiples réécritures de la généalogie des rois et des peuples⁴⁹. Ce modèle européen de l'ancestralité universelle (descendants de Noé/héros troyens) avec toutes ses variantes est à la fois englobant et segmenté : il rend compte d'une unité perdue dans un registre commun mais sans accepter le poids d'une hégémonie ; il donne à chaque dynastie des héros investis de pouvoirs de fondation ; il fournit des justifications fortes aux histoires singulières des identités nationales, identités dont le XIX^e siècle fera un autre usage⁵⁰.

On comprend dès lors que les propagandes princières aient donné aux entreprises généalogiques une ampleur considérable : c'est le cas de l'empereur Maximilien I^{er} par les moyens artistiques et les supports qu'il mobilise, par le jeu des formes de mémoires sollicitées, par la diversité des formes de pensée et des régimes de probation qui entrent dans ces recherches d'ancestralité impériale⁵¹. Parmi les travaux qui ont examiné la politique des princes, la question du lignage a été articulée à celle d'une domination territoriale et de son histoire. Certains incitent à regarder, à partir d'une analyse documentaire minutieuse du corpus disponible, les

48. Sur Annus de Viterbe et la fortune européenne de ses descendants de Noé, voir les pages très éclairantes de R. BIZZOCCHI, *Généalogies fabuleuses...*, *op. cit.*, p. 29-51.

49. Sur la réception comparée d'Annius en France et en Espagne, voir C. GRELL, « Annus de Viterbe... », *op. cit.*

50. Sur la construction des ancêtres au sens que lui donne le XIX^e siècle, A.-M. THIESSE, *La création des identités nationales : Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil (coll. « L'univers historique »), 1999. Pour une approche plus attentive à la première modernité, voir A. TALLON (dir.), *Le sentiment national...*, *op. cit.*

51. Sur le grand chantier généalogique de Maximilien I^{er} et ses spécificités, voir ici même la contribution de Naïma Ghermani.

obstacles ou les succès que rencontre le jeu de construction généalogique, jusqu'à l'émergence d'une histoire dynastique nationale, comme c'est le cas en Bavière⁵². Les productions historiographiques des cours peuvent suivre une démarche généalogique segmentée juxtaposant les ancestralités en fonction des logiques féodales. En Bourgogne par exemple, la figure ducal a été dotée d'ascendances multiples qui façonnent des ancrages territoriaux disjoints et installent des légitimités généalogiques étanches⁵³. Un autre volet de l'étude des entreprises dynastiques met en valeur ce que les princes et les puissants attendent d'une recombinaison des ancêtres, en termes d'autorité politique bien sûr, mais aussi et surtout de cohésion religieuse. La sainteté des aïeux et les enjeux de pouvoir qui en découlent se jouent sur plusieurs niveaux dans l'Europe des conflits de religion. Dans la France du xvi^e siècle, des familles de la grande noblesse comme les Montmorency ont projeté une ancestralité imaginaire à des niveaux d'antiquité et de sacré qui enracinent profondément leur lignage en matière de foi et d'autochtonie et qui peuvent aussi répondre à des usages politiques fluctuants⁵⁴. Dans le cas du Saint-Empire, la réforme protestante pèse sur le devenir des principautés territoriales, et l'on connaît par exemple les effets de la fracture politico-religieuse sur les dispositifs de représentation des familles régnantes à la fin du xvi^e siècle. Dès lors, l'un des problèmes qui se pose est celui d'une confessionnalisation des ancestralités, chez les souverains catholiques comme chez les princes protestants, les uns et les autres donnant à ce refaçonnage des ascendances une force morale, politique et spirituelle⁵⁵.

L'autre champ de recherche qui s'est préoccupé de l'efficacité des généalogies est celui des études sur les noblesses européennes. Il faut bien reconnaître que, chez les historiens qui se sont efforcés de redécouvrir l'ancien savoir généalogique, les historiens du fait nobiliaire sont parmi les plus présents. On peut y voir le résultat de l'attention qu'ils accordent aux systèmes de probation d'un statut et, d'autre part, une sensibilité méthodologique au travail de reconstruction des lignages. Les mécanismes qui associent noblesse, savoir généalogique et reconnaissance sociale se retrouvent un peu partout dans l'espace européen, mais avec des articulations très différentes. En effet, l'opération généalogique ne

52. J.-M. MOEGLIN, *Les ancêtres du prince. Propagande politique et naissance d'une histoire nationale...*, *op. cit.*

53. Pour le cas des ducs de Bourgogne, on se reportera à la contribution d'Élodie Lecuppre-Desjardin qui propose aussi une comparaison avec le modèle de Maximilien.

54. J.-M. LE GALL, « Vieux saint et grande noblesse à l'époque moderne... », *op. cit.*

55. L'institution iconique des souverainetés chez les princes allemands a été examinée par N. GHERMANI, *Le prince et son portrait. Incarner le pouvoir dans l'Allemagne du xvi^e siècle*, Rennes, PUR, 2009; sur la confessionnalisation des ancestralités, voir ici même la contribution de Naïma Ghermani.

s'intègre pas à la démonstration statutaire de façon identique en Espagne, en France, en Angleterre ou en Italie. Le cas espagnol est sans doute le plus fascinant par son originalité car le système des marqueurs de noblesse est imbriqué de façon complexe au critère de la *limpieza de sangre*⁵⁶. La demande massive de preuves dans les patriciats urbains qui se pensent comme *hidalgos* et se munissent d'une ancestralité rectifiée conforme à ce qu'ils sont renvoie à un impératif statutaire. À cet impératif ne peuvent se soustraire les familles de nouveaux chrétiens, soumis au premier chef à un chantage généalogique, dont la pression menace par ailleurs beaucoup de monde⁵⁷. Le cas du royaume de France offre un modèle exemplaire dans lequel l'institution monarchique est devenue dans la deuxième moitié du XVII^e siècle un agent majeur – mais pas unique – des transformations de la culture généalogique. Même si la pression étatique est restée modérée pendant longtemps, une évolution pluri-séculaire a fait passer cette reconnaissance de la noblesse de la notoriété d'un genre de vie, garantie par les nobles eux-mêmes, à des procédures de vérification d'un statut juridique, conforme aux critères de la qualité fixés dans les ordonnances. Autour de 1665-1672, les premières réformations de noblesses entreprises par Colbert et les nouvelles formes de probation par actes authentiques ont pesé sur la science généalogique du royaume. Les exigences étatiques rejoignent les méthodes érudites et y rajoutent une autre rigueur juridique de la preuve. En cela, elles ont imprégné tout un style cognitif de la généalogie française et régularisé ses procédés inférentiels. Les enquêtes ont aussi pesé sur les formes de diffusion de l'imaginaire ancestral des élites en créant ou en dynamisant certains genres au sein de la production imprimée. Ainsi le nobiliaire qui s'impose après 1670 est un type d'ouvrage caractérisé par un projet exhaustif de recensement de la noblesse sur un territoire donné. Ramenant la généalogie vers le catalogue, son vieil acolyte, le nobiliaire de la fin du XVII^e siècle est lié à la nouvelle normativité des enquêtes, dont il peut ériger les résultats en vérité sociale instituée ou bien, au contraire, atténuer la rigueur en fonction des attentes provinciales⁵⁸. De façon assez différente, le modèle anglais offre un tableau plus mobile et plus souple au fil de ses évolutions longues. En Angleterre, la création du College of Arms et le système des Visitations tourné vers les contrôles héraldiques ou

56. J.-P. DEDIEU, « L'apparition du concept de noblesse dans la Castille moderne. La mise en place des marqueurs de considération sociale », dans J. PONTET (dir.), *À la recherche de la considération sociale. Actes du colloque de Talence, 8 et 9 janvier 1998*, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1999, p. 11-26.

57. Sur le chantage à la pureté des origines que connaissent les nouveaux chrétiens, on se reportera à la contribution de Natalia Muchnik qui met aussi l'accent sur la reconstruction d'une fierté des ascendances chez les minorités religieuses persécutées.

58. La question des nobiliaires, en rapport avec les enquêtes de noblesse et les réactions de la noblesse provinciale, est examinée par la contribution de Valérie Piétri.

les enregistrements de *pedigree* n'ont pas donné à la pratique institutionnelle une place irréversible ou hégémonique⁵⁹. Quelle que soit l'importance reconnue au lignage, la *gentry* anglaise s'accommode fort bien d'un ensemble de valeurs indexées sur le mérite personnel ou élargies à d'autres dimensions de la vie collective des élites. À côté de vieux usages classants jugés désuets, apparaissent des formes de production et de consommation généalogiques sensiblement plus ouvertes. La quête d'ancestralité chez les élites anglaises renvoie aux fluctuations des attentes collectives en termes de valeurs sociales. De son côté, le cas de l'Italie invite à s'interroger sur les formes de probation orale et écrite, lors de ces procédures fondamentales pour les élites que sont les entrées dans les ordres équestres⁶⁰. Mais le modèle italien incite aussi à penser les formes d'un compromis généalogique, en particulier dans le cas de Florence, et du grand-duché de Toscane aux XVI^e-XVII^e siècles. En effet, le consensus des familles florentines sur elles-mêmes, les cadres civiques de l'ancestralité, les marqueurs traditionnels de l'excellence des *case* ne sont nullement remis en cause par le principat médicéen, qui est une émanation de cette vieille histoire lignagère de la cité florentine. Les Médicis se pensent eux-mêmes sous une ancestralité qui n'est pas en rupture avec celle des grandes familles de la noblesse citadine.

Que l'on aborde la culture dynastique des princes ou les usages en vigueur dans les formations nobiliaires européennes, les travaux mettent en évidence l'affirmation d'un art généalogique, dont on doit reconnaître qu'il s'est progressivement formalisé. Rappelons que les pratiques de connaissance des ancêtres peuvent s'exercer par la maîtrise de compétences onomastiques ou héraldiques qui s'entretiennent dans une mémoire, dont les formes de pensée et les vecteurs participent du monde de l'écrit, de la parole et de l'image. Les attestations documentaires de ces compétences mémorielles sont nombreuses, à la fois chez les noblesses de matrice féodale et dans le monde des patriciats. Ainsi, dans les élites urbaines des espaces germaniques et italiens, les cultures de l'ancestralité s'entretiennent par la conservation des livres de famille (quelle qu'en soit la forme), la fierté des appartenances aux charges distinctives, l'adhésion proclamée au bien commun, et le marquage de l'espace citadin au moyen de signes visuels de

59. Pour une analyse de la mise en place des Visitations, voir A. AILES, « Le développement des "visitations" de hérauts en Angleterre et au Pays de Galles, 1450-1600 », dans B. SCHNERB (dir.), *Le héraut...*, op. cit., p. 659-679.

60. Sur les preuves exigées des nobles italiens lors de l'entrée dans l'ordre de Malte, voir C. DONATI, *L'idea di nobiltà in Italia, secoli XIV-XVIII*, Rome, Laterza, 1995, p. 247-265 (1^{re} éd. Bari, 1988). Pour la mise en forme écrite, voir E. IRACE, « La memoria formalizzata: dai libri di famiglia alle prove di nobiltà per gli Ordini cavallereschi », dans C. BASTIA, M. BOLOGNANI et F. PEZZAROSSA (dir.), *La memoria e la città. Scritture storiche tra Medioevo ed Età Moderna*, Bologne, Il Nove, 1995, p. 73-103.

prééminence. La question qui reste entière est la rencontre de ces compétences sociofamiliales avec des savoirs formalisés et codifiés. On assiste en effet à l'émergence de techniques reconnues de l'enquête, mais aussi de tout un milieu savant qui assure la promotion de ce qu'on pourrait appeler l'intelligence généalogique. Quelques profils méritent l'attention, non seulement parce qu'ils apportent la réponse adaptée à une demande sociale d'ancestralité, mais aussi parce que leur nom est investi de la fonction d'auteur ou de chef d'école. Pour ne citer que quelques exemples, Scipione Ammirato, André Duchesnes, William Dugdale ou Salazar y Castro assument ce type de position dans un monde lettré qui se connaît lui-même par des lectures, des échanges de correspondance ou des désaccords de confrères. On doit étudier ce monde pour lui-même et pour ce qu'il nous apprend sur des manières de travailler et de penser. Il s'agit de prendre la mesure d'une production avec ses auteurs et ses commanditaires, son rapport aux sources et sa culture de la preuve, mais aussi de s'interroger sur les modes de la sociabilité scientifique, ce qui revient dans la France du XVII^e siècle à examiner la notion de cercle savant. Il faut également tenir compte de la morphologie sociale des pratiques généalogiques, qu'elles soient exercées sous des formes institutionnelles, ou qu'elles s'exercent à travers des appartenances et des imaginaires variés comme dans la société anglaise des XVII^e et XVIII^e siècles.

La réflexion comparée dans le temps et dans l'espace incite à ne pas séparer les entreprises généalogiques des régimes de probation qu'elles impliquent ou des mécanismes d'accréditation qu'élaborent les acteurs eux-mêmes. Le problème ici est celui de la construction voire de la manipulation d'une identité collective, mais aussi, ne l'oublions pas, des processus d'adhésion qui les sous-tendent. R. Descimon, à propos de la haute noblesse parlementaire parisienne, parle de *généalogies légendaires* pour qualifier les ascendances dans la noblesse immémoriale que revendiquent les magistrats : « Pour un président, un procureur ou un avocat général, c'était une sorte d'obligation statutaire d'arborer des origines chevaleresques⁶¹. » Au-delà de la contrainte solidaire qui enchaînerait le groupe dans un silence complice, comment les familles ont-elles assimilé ce discours sur elles-mêmes ? Le phénomène de subjectivisation d'une vérité généalogique – qui, à nos yeux, tient de l'artifice – reste très mal connu. Les commanditaires des œuvres les plus abusivement flatteuses étaient capables de tisser d'authentiques relations de parenté avec des cousins fictifs, pour lesquels on présupposait des ancêtres communs. En Italie, comme ailleurs en Europe, il n'était pas rare d'activer à travers des correspondances et des échanges

61. R. DESCIMON, « La haute noblesse parlementaire parisienne : la production d'une aristocratie d'État aux XVI^e et XVII^e siècles », dans P. CONTAMINE (dir.), *L'État et les aristocraties (France, Angleterre, Écosse), XIII^e-XVIII^e siècle*, Presses de l'École normale supérieure, Paris, 1989, p. 366.

d'informations (historiques ou familiales) une reconnaissance réciproque de liens qui relèvent de l'artefact généalogique mais semblent pleinement assumés par les deux parties. Il convient donc de ne pas sous-estimer la force du pacte d'adhésion aux légendes généalogiques, elle ne se réduit pas à ce que nous classons un peu vite sous la catégorie des complaisances et de l'imposture individuelle. La question du consensus généalogique – et de ses remises en cause – traverse l'ensemble des pays européens. Les constructions d'ascendance factice supposent parfois qu'une société tout entière se cache à elle-même sa mobilité et sa diversité, ce qui est le cas de l'Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles. Pratiquée au quotidien, la généalogie fournit l'ancestralité d'un monde immobile, la plus acceptable qui soit pour des élites en partie renouvelées⁶². Les fausses ascendances massives et un haut degré de conscience généalogique deviennent indispensables du fait de la tension créée par les statuts de pureté de sang. Et l'ensemble de ce système ne pouvait se maintenir que sous la forme d'une fiction consciente et collective, à la fois entretenue et mise à mal par les menaces de chantage et de révélations infamantes.

On en arrive à la dernière série de problèmes interprétatifs, qui ont en quelque sorte arrimé l'étude de la généalogie à la question du faux, de la falsification et des faussaires. Il est inutile de rappeler qu'il existe une longue et ancienne tradition d'établissement de l'authenticité des pièces conduite par l'École des chartes⁶³. La diplomatique et les sciences du document ont donné de multiples exemples des procédés de falsification et, au-delà du démontage intrinsèque de la forgerie, l'attention se porte sur ce qui est l'essentiel dans l'étude du faux, c'est-à-dire sa réception, son acceptation ou sa condamnation⁶⁴. Pour les anciens savoirs généalogiques, les historiens abordent parfois la place du faux sous le registre de l'oralité et sous celui de la production écrite. Sans entrer dans l'inventaire détaillé des procédés mis en œuvre, rappelons le jeu sur des homonymies et les coïncidences temporelles, les confusions d'armoiries mais aussi les manipulations scripturaires conduites à partir des archives publiques et des papiers de familles⁶⁵. Pour des raisons évidentes, les savants les plus tenaces

62. E. SORIA MESA, «Genealogia y poder. Invención de la memoria y ascenso social en la España Moderna», *Estudis. Revista de historia moderna*, n° 30, 2004, p. 21-55.

63. On relira les pages impitoyables qu'Arthur Giry consacrait dans son manuel aux actes faux : une place de choix y est faite aux généalogies placées sous les critères de la vanité et de l'intérêt, et aux faussaires des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Les faux modernes « reconnus pour tels doivent être rayés du nombre des sources historiques et gardent à peine un certain intérêt de curiosité ». Voir A. GIRY, *Manuel de diplomatique. Diplômes et chartes*, Paris, Hachette, 1894, p. 875.

64. Sur le problème examiné en aval de la falsification, on renvoie au récent recueil : O. PONCET (dir.), *Juger le faux (Moyen Âge - Temps modernes)*, Paris, École nationale des chartes, 2011.

65. Une réflexion comparée sur le travail du faux dans le discours oral et par écrit dans M. NASSIET, «La généalogie entre discours oral et écrit», *op. cit.*, p. 215-217. Pour le cas des élites des villes de Toscane, voir V. ARRIGHI et E. INSABATO, «Tra storia e mito: la ricostruzione del passato

se sont volontiers concentrés sur ce qui relevait à leurs yeux de l'usurpation d'ancestralité. Citons pour sa valeur exemplaire et polémique le cas des Jouvenel des Ursins, qui se disaient issus de la grande famille romaine des Orsini. Le rattachement devenu moins crédible à la fin du XVII^e siècle fait l'objet d'un vif débat d'érudition à la fin du XIX^e siècle, posé dans les termes d'un examen de preuves contradictoire, qui enferme immanquablement le dossier Ursins/Orsini dans un procès rétrospectif en tromperie généalogique⁶⁶. Mais on aurait intérêt à reprendre en considération d'autres affaires plus politiques et plus complexes, celles qui mêlent des savants à la réputation incontestable, les faux cartulaires en circulation et la sévérité royale contre les prétentions de la haute noblesse à se forger une ancestralité abusive. C'est, à peu de chose près, la combinaison d'éléments qu'on retrouverait lors de l'affaire de l'*Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne* dans laquelle fut impliqué Étienne Baluze, et qui entraîna sa chute⁶⁷. La capacité d'une ancestralité princière à se maintenir alors même qu'elle mobilise des ascendances falsifiées reste aux XVII^e-XVIII^e siècles un problème plus complexe que le progrès nécessaire d'une vérité critique. Le cas des Grimaldi de Monaco, récemment étudié, démontre la très longue survie d'une légende des origines dans un contexte de réception où la forgerie initiale était pourtant bien perçue⁶⁸.

L'historien, lorsqu'il examine le processus de contrefaçon, peut adopter des dichotomies qui délimitent les usages de son propre vocabulaire, par exemple en appelant *affabulation* ce qui est du côté de l'oralité et en réservant le terme de *falsification* généalogique à un choix délibéré qui passe par l'écrit⁶⁹. Une telle exigence présente l'avantage de laisser l'idée de manipulation au seul registre de la parenté. Mais ce type de cloisonnement assigne comme horizon ultime à l'écrit généalogique un impératif de véricité qu'il ne pourrait finalement que remplir (au moins en partie) ou trahir (par des procédés trompeurs). Or il faut tenir compte d'une historiographie qui a déplacé et assoupli les frontières conceptuelles de l'histoire du faux. D'abord, en soulignant les liens plus complexes et plus forts qu'on ne le

familiare nella nobiltà toscana dei secoli XVI-XVIII», dans S. RICCI (dir.), *L'identità genealogica e araldica, Fonti, metodologie, interdisciplinarietà, prospettive. Atti del XXIII congresso internazionale di scienze genealogica e araldica*, Rome, Ministero per i beni e le attività culturali, Ufficio centrale per i beni archivistici (coll. «Pubblicazioni degli Archivi di Stato. Saggi», 64), 2000.

66. L. BATTIFOL, «Le nom de la famille Juvénal des Ursins», *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 50, 1889, p. 537-558; P. DURRIEU, «Le nom, le blason et l'origine de l'historien Juvenal des Ursins», *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, vol. 29, 1892, p. 193-221; L. BATTIFOL, «L'origine italienne des Juvenal des Ursins», *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 54, 1893, p. 693-717.

67. Sur la carrière et la place de l'érudit jusqu'à sa chute, voir J. BOUTIER (dir.), *Étienne Baluze, 1630-1718. Érudition et pouvoirs dans l'Europe classique*, Limoges, Pulim, 2008.

68. T. FOULLERON, «Français par le livre. Les princes de Monaco et l'incroyable longévité d'une généalogie fabuleuse (XVII^e-XIX^e siècle)», *Revue historique*, n° 667, 2013, p. 601-636.

69. M. NASSIET, «La généalogie entre discours oral et écrit», *op. cit.*, p. 217.

croyait entre érudits et faussaires⁷⁰. Ensuite, parce que, comme l'a rappelé R. Bizzocchi à partir de l'exemple d'Alfonso Ceccarelli et des produits issus de son officine, le document authentique et le document qui dit la vérité n'ont pas toujours été perçus en opposition. De plus, il convient de revenir sur les raisons du faux et, pour ainsi dire, de sa nécessité contextuelle, dont on a évoqué déjà quelques occurrences. L'injonction étatique ou sociale qui oblige à mettre par écrit une ligne d'ascendance est contraignante et peut devenir un agent puissant de la contrefaçon des ancestralités⁷¹. Enfin, il est probable que le thème classique de l'anoblissement n'explique pas tout dans la vaste gamme des fausses généalogies. Il a été avancé l'idée selon laquelle certaines généalogies mensongères pour d'illustres familles ne relevaient pas d'un « besoin d'anoblissement mais d'un problème de documentation » de cette mémoire nobiliaire, dont les preuves ne pouvaient être que malencontreusement perdues. Le faussaire se placerait alors du côté de la restauration de cette mémoire égarée⁷². Une telle posture de l'esprit généalogique doit se comprendre et se replacer dans une culture qui pré-suppose la vérité de l'histoire avant le document. En revanche, la science érudite de la fin du xvii^e siècle – celle de Mabillon, de Baluze et de leurs collègues européens – définit, à travers la diplomatique, les règles d'une démarche bien différente : la vérité y est indissociable d'une recherche par des procédures systématisées et l'authenticité documentaire est ce qui reste quand on a mis à l'épreuve tous les signes du faux⁷³. Le travail critique des généalogistes érudits s'exerce un peu partout en Europe par sa capacité à récuser certaines catégories de la réponse généalogique (les fables) ou à mettre en cause les soubassements d'une démonstration en utilisant toutes les ressources que procurent les échanges savants, la correspondance et la publication. Au-delà de ses démêlés avec la falsification ou de sa place dans les processus des validations de la vérité, le raisonnement généalogique a sans doute trouvé l'une de ses formes logiques privilégiées sous la catégorie du probable. Par ses propres mécanismes inférentiels, ou par les critiques suscitées contre eux, l'objet généalogique participe à l'émergence d'un espace de la plausibilité dans les discours sur le passé, un espace intellectuel auquel les historiens sont aujourd'hui encore – mais sous d'autres attentes collectives – largement assignés.

70. A. GRAFTON, *Faussaires et critiques. Créativité et duplicité chez les érudits occidentaux*, Paris, Les Belles Lettres, 1993.

71. Le phénomène attesté pour des familles des noblesses européennes se vérifie dans d'autres civilisations, voir G. CARRÉ, « Par delà le premier ancêtre... », *op. cit.*, p. 63-89.

72. R. BIZZOCCHI, « La culture généalogique dans l'Italie du xvi^e siècle », *op. cit.*

73. J. BOUTIER. « Étienne Baluze, Jean Mabillon et les règles générales pour discerner les anciens titres faux », dans Id. (dir.), *Étienne Baluze...*, *op. cit.*, p. 312-332.



En conclusion, si la formule instrumentale reste un usage scientifique solidement installé dans les approches historiennes de la généalogie, tout indique que d'autres perspectives sont ouvertes, dès lors que celle-ci est saisie comme objet historique à part entière à travers les opérations afférentes, qu'elles soient définies dans l'ordre des logiques de savoirs ou des entreprises du pouvoir. Les remarques qui précèdent voudraient suggérer l'existence, au-delà d'une simple histoire de la discipline généalogique, d'un champ de travail largement ouvert sur l'étude des pratiques que génère la construction des ancestralités, et qui, sur le long terme, doit se penser dans un projet de comparaison européenne. Cette conviction partagée est à l'origine des premiers résultats ici rassemblés. Ils sont issus des contributions venues d'une dizaine de chercheurs, réunis par des liens de travail et d'amitié au sein d'un atelier du Centre Norbert Elias (UMR 8562) qui s'est tenu de 2010 à 2012 à l'université d'Avignon⁷⁴.

74. On souhaite remercier tout particulièrement François Weil qui a contribué, par une communication orale sur la culture généalogique de l'Amérique post-coloniale, à élargir les horizons de travail de cet atelier tourné vers l'Europe.